

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Les informations présentées ci-dessous sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées sans préavis par les autorités officielles. Il incombe à chaque passager de vérifier les exigences et restrictions en vigueur avant la réservation et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRES	FORMALITÉS DE VOYAGE
HIVER 2026/27 AFRIQUE DU SUD, MOZAMBIQUE, AFRIQUE DU SUD AFRIQUE DU SUD, ÎLE MAURICE, FRANCE, MOZAMBIQUE, AFRIQUE DU SUD AFRIQUE DU SUD, MOZAMBIQUE, AFRIQUE DU SUD AFRIQUE DU SUD	PASSEPORT VALABLE AU MOINS 6 MOIS A COMPTER DE LA DATE D'ENTREE EN AFRIQUE DU SUD. AFRIQUE DU SUD : Veuillez consulter la liste des pays qui exigent un visa pour l'Afrique du Sud en cliquant sur le lien suivant : www.dha.gov.za/index.php/immigration-services/exempt-countries EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES POUR L'AFRIQUE DU SUD Tous les passagers de moins de 18 ans qui transitent par un port en Afrique du Sud doivent fournir les documents suivants : Un certificat de naissance valide contenant les données personnelles des deux parents, y compris, au minimum, leurs numéros d'identification et leurs noms complets. Les enfants de moins de 18 ans qui voyagent sans leur(s) parent(s) doivent fournir des documents supplémentaires pour prouver leur consentement. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site suivant : www.dha.gov.za TRANSIT MAURICE : EXIGENCES SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE DE VISA POUR LE TRANSIT À MAURICE POUR CERTAINES NATIONALITÉS. VEUILLEZ CONSULTER LE LIEN SUIVANT : https://passport.govmu.org/passport/?page_id=605 Les passagers tenus de détenir un visa local et qui n'en sont pas en possession devront rester à bord du navire. TRANSIT MOZAMBIQUE : Les ressortissants du Canada, de la Suisse, des Émirats arabes unis, d'Israël, des États-Unis, de la Russie, du Japon, de l'Arabie saoudite, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la Norvège, de la Suède, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Corée du Sud, de la Côte d'Ivoire, de la Finlande, de l'Indonésie, de l'Irlande, de Singapour, du Ghana, du Sénégal, de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, de la Chine, du Portugal et de l'Ukraine devront s'acquitter d'une taxe de 10,00 USD à bord pour débarquer. Les ressortissants de tous les autres pays doivent s'acquitter à bord d'un montant de 150,00 USD pour débarquer – il est possible de rester à bord sans visa. Les ressortissants des pays de la SADC (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Cap-Vert, Swaziland, Lesotho, Malawi, Maurice, Namibie, Kenya, Seychelles, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) sont exemptés de visa. Les passagers titulaires d'un passeport des nationalités suivantes ne pourront plus obtenir de visa mozambicain à bord lorsqu'ils feront escale dans des ports du Mozambique : Bangladesh, Éthiopie, Népal, Nigeria, Pakistan, Somalie. Ces passagers sont désormais tenus de demander et d'obtenir un visa mozambicain valide avant leur croisière. Vous trouverez des informations supplémentaires et les modalités de demande sur : https://evisa.gov.mz/embassy